

Délibération n° 2026-09-32

Objet : Décision modificative n° 1 au budget annexe 2026

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Aurélie LOIRE, Madame Fannie MALATERRE, Madame Cristina MARTINEAU

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE,
Monsieur Jean-Joseph PARRIAT donne pouvoir à Monsieur Pierre FOURRIER

Excusé -e-s :

Monsieur Pierre BEAUFARON, Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Mireille MALECOT

Secrétaire de séance :

Madame Maud LARZILLIERE, Directrice du CCAS

Mesdames, Messieurs,

La présente décision modificative a pour objet de transférer des crédits au sein de la section d'investissement. En effet, nous avons eu de nombreuses dépenses imprévues au cours de l'été 2026 suite aux différents épisodes caniculaires. Avant de solliciter une subvention d'investissement complémentaire de la part de la ville de Villeurbanne, il est possible de procéder au virement entre les chapitres suivants :

Dépenses		
Budget Annexe	Montant	Imputation
Chapitre 021 Dépenses	-36 000 €	165
Dépenses		
Budget Annexe	Montant	Imputation
Chapitre 022 Dépenses	+36 000 €	2188

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver la présente décision modificative.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme à l'original

Villeurbanne, le 1 octobre 2026

Le Président

Cédric Van Styvendael

Pour le Président du CCAS

et par délégation,

la Vice-Présidente

Aurélie LOIRE

